

KÉDANGE-SUR-CANNER

# Budgets et litiges sur le chantier du périscolaire occupent les élus

**La récente séance de conseil municipal a été presque entièrement consacrée aux questions financières et comptables. Avec réapparition de la taxe d'habitation... La construction et les litiges autour du nouveau bâtiment du périscolaire ont également occupé les débats.**

Tout d'abord, le compte de gestion de 2022 du trésorier a permis de constater un excédent global de clôture de 126 480€, que les édiles réunis en séance ordinaire sous la présidence de Jean Kieffer, maire, ont approuvé sans aucune observation.

Puis ce fut l'examen du compte administratif du premier magistrat de la commune faisant apparaître en section de fonctionnement un excédent au 31 décembre 2022 de 449 140€, et en section d'investissement un excédent de 339 890€. Dans ces conditions, l'affectation du résultat ne pose aucune difficulté avec les reports des excédents ci-dessus mentionnés au budget primitif de 2023. Ce dernier a fait

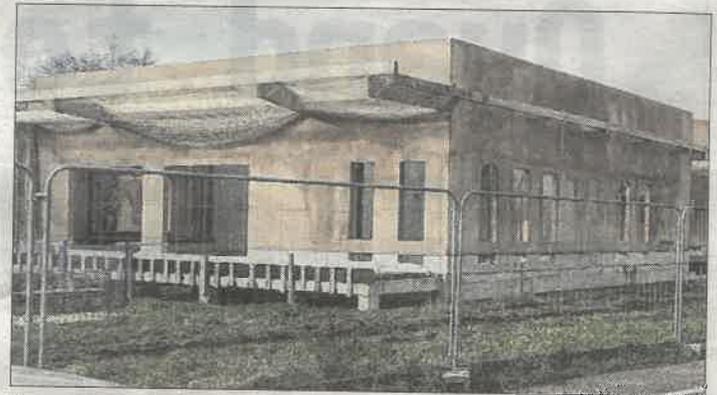
l'objet d'un examen minutieux puisqu'équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 1 175 140€, et à 1 435 030 € en section d'investissement.

## Une taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants

Parmi les projets d'investissement de ce budget 2023, on retiendra l'achèvement du périscolaire, la création de l'extension du cimetière par la création d'un cimetière forestier, et un ambitieux programme pour les réseaux et voiries. Pour le vote du budget primitif 2023, les élus se sont prononcés par un vote distinct sur les taxes communales 2023, où la taxe d'habitation réapparaît, mais uniquement sur les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de deux ans.

## Périscolaire : une autre entreprise désignée...

Un autre grand dossier le retard très considérable pris par le lot gros œuvre du périscolaire attribué initialement à la société Leclerc SAS de Hauconcourt, dont les insuffisances et les malfaçons ont motivé



Une structure bois vient d'être posée sur la construction qui hébergera à terme le périscolaire.

une résiliation pour faute. La décision soumise à l'approbation du Conseil fut donc la désignation d'une nouvelle entreprise. Après la présentation des soumissionnaires, et le rapport de la commission d'appel d'offres communale, le choix s'est porté sur l'entreprise SDM construction de Marly, pour un montant de 185 000 € HT.

## ... et un surcoût pour corriger les malfaçons

Toujours pour le périscolaire, le Conseil a validé un avenant au lot

ossature - charpente pour un montant de 7 590 € HT de travaux supplémentaires, consécutifs à la résiliation pour faute de la société Leclerc SAS, portant finalement le marché à 174 625 € HT.

Le maire a évoqué un calendrier prévisionnel d'achèvement fin 2023, et surtout la réparation du préjudice subi par la commune du fait de manquements graves. L'urgence est de terminer le bâtiment, et d'entreprendre les démarches contentieuses devant les tribunaux pour obtenir réparation.